

005-200052801-20171206-2017044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2017

PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANÇONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

Conseil syndical n°12 du : 6 décembre 2017

Délibération n° : 2017.044

Page 1 sur 2

Objet : Animation LEADER 2018 : Demande de subvention.

Par suite d'une convocation en date du 30 novembre 2017, les membres composant le Conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras se sont rassemblés en la Communauté de communes du Pays des Ecrins le 29 novembre 2017 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Cyrille DRUJON D'ASTROS

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFOUR	Absent	Francine DAERDEN	Présente
Gérard FROMM	Absent	Sébastien FINE	Absent
Pierre LEROY	Présent	Romain GRIZKA	Absent
Thierry BOUCHIE	Présent	Éric PEYTHIEU	Absent
Martine ALYRE	Présente	Jean Pierre SEVREZ	Absent
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Christian LAURENS	Présent	Valérie GARCIN EYMELOUD	Absent
Bernard LETERRIER	Présent	Dominique MOULIN	Absent
Serge LAURENS	Présent	Maxime BERARD	Absent
Max BREMOND	Présent	Jean Louis BERARD	Absent
Communauté de communes du Pays des Ecrins -2 voix			
Cyrille DRUJON D ASTROS	Présent	Jean Robert RICHARD	Absent
Jean CONREAUX	Absent	Martin FAURE	Présent

Vu

La délibération du Conseil Régional du 26 juin 2015 confirme l'éligibilité de l'association Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras à porter le programme LEADER 2014-2020 et attribue au territoire une enveloppe FEADER s'élevant à 1 500 000 € dont 25% sont dédiés à l'animation du programme.

CONSIDERANT :

La nouvelle programmation LEADER 2014-2020, dont la stratégie « Ancrer durablement les actifs qui font du territoire leur choix de vie » se déclinant en 8 fiches actions :

- Se mobiliser pour augmenter l'offre de logement et faciliter l'accès à l'habitat
- Se mobiliser collectivement pour diminuer les dépenses énergétiques des logements
- Encourager les initiatives pour une mobilité soutenable et durable
- Orienter sur les opportunités économiques, et les besoins en compétences du territoire
- Stimuler la transmission et la reprise des entreprises du territoire
- Soutenir les apports innovants pour l'économie du territoire
- Soutenir le "consommer local" et les circuits-courts
- Expérimenter le tourisme de proximité "endogène"

L'obligation d'avoir 2 ETP en moyenne pour la mise en œuvre de la stratégie sur la durée de la programmation LEADER.



Territoire choisi terre d'initiative
GPN Pays du Grand Briançonnais



Passage des Ecoles - 05600 GUILLESTRE
Tél : 07 20 21 63 70 Mail : accueil@paysgrandbriançonnais.fr
SIRET : 200 052 801 00012

005-200052801-20171206-2017044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2017



Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON

POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANÇONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°12 du : 6 décembre 2017

Délibération n° : 2017.044

Page 2 sur 2

Objet : Animation LEADER 2018 : Demande de subvention.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	11
Nombre de membres présents	10	Nombres de membres représentés	10
Nombre de suffrages exprimés		10	
Pour	10	Contre	0
		Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide :

- D'approuver les déclinaisons financières pour l'année 2018 comme suit :

Dossier	Montant total des dépenses (origine des financements)
Cellule technique LEADER 2014-2020 Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018 Salaires et charges : 70 974,64 € 0,2 ETP chef de projet, 1 ETP gestionnaire et 0,8 ETP secrétaire Coûts indirects (15% des frais salariaux) : 10 646,19 € Frais de déplacements : 1 785,96 € Frais de restauration – hébergement : 665 € Prestation : Accueil délégation estonienne : 500 € TTC Communication : Impression autocollants : 226,80 € TTC	84 798,59 € (FEADER 60% : 50 879,15 € et Région 40% : 33 919,44 €)

- De solliciter les subventions auprès de l'Autorité régionale de gestion pour les crédits FEADER ainsi que du Conseil régional ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toute convention ou autres documents devant intervenir avec les partenaires financiers et autres concernant la gestion du dispositif ;
- De préciser que les crédits destinés au financement de ces dépenses sont inscrits au budget de l'exercice 2018.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
Pierre LEROY

